



CONDITIONS GENERALES DU PROGRAMME DE FIDELITE

LA BOUTIQUE DES VACANCES

1. Préambule

LA BOUTIQUE DES VACANCES (ci-après désignée par « la Société », dont le siège social est sis 9, rue Chanzy 62000 Arras, met en place un programme de fidélisation des clients. Il consiste en la création d'une carte Club Privilège (ci-après désignée par « la Carte »), permettant principalement à son titulaire (ci-après désigné par « le Titulaire ») de cumuler des avantages tarifaires sur certaines prestations délivrées par LA BOUTIQUE DES VACANCES et des points donnant droit à des chèques cadeaux.

2. Conditions d'obtention et modalités d'utilisation de la Carte

2.1 La carte est réservée à toute personne de plus de 18 ans. Elle est remise gratuitement, sur simple demande, lors d'une inscription à un voyage organisé acheté dans une agence LA BOUTIQUE DES VACANCES. Elle est alors activée immédiatement par le point de vente.

2.2 La carte est nominative, personnelle et non cessible. Une seule carte peut être délivrée par foyer fiscal. Le Titulaire est garant de l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes. La Carte n'est en aucun cas une carte de paiement.

2.3 Pour permettre le bénéfice des avantages et du cumul de points, la carte doit être présentée par le Titulaire à chaque règlement effectué dans l'agence LA BOUTIQUE DES VACANCES ayant activée celle-ci, et son numéro devra être saisi dans la commande en cas d'achat sur la boutique en ligne www.laboutiquedesvacances.com

3. Avantages de la carte

3.1 Avantages obtenus.

La carte offre les avantages suivants :

- remise de 50% sur les frais d'intervention de l'agence dans le cadre de la souscription d'un voyage organisé par l'un de ses Tour Opérateurs référencés par la Société.
- remise de 20% sur les gammes d'Assurances Voyages proposées par la Société.
- cumul de points donnant droit à des chèques cadeaux. Les points se cumulent et ont une validité illimitée.
1 point avantage pour 3 euros dépensés

d) Barème « Opération Bonus Carte Club Privilège » :

Opérations ponctuelles avec Bonus de points sur certaines opérations / certains voyages – nombre de points bonus indiqués lors des opérations et/ou réservations.

e) Barème « Parrainage » :

En cas de parrainage par un titulaire de la carte d'un nouveau client non inscrit dans les fichiers de l'agence, 250 points seront portés au crédit de la carte du parrain ainsi qu'au crédit de la carte du filleul

-> 3750 points avantage = 1 chèque cadeau d'une valeur de 100 €

Les chèques cadeaux sont utilisables sur l'achat d'un nouveau voyage et d'une validité de un an à date d'émission. Ils sont cumulables.



3.2 Exclusions.

Les avantages et/ou cumuls de points ne sont applicables que sur l'achat de voyages organisés par l'un des Tour Opérateurs référencés par la Société. Liste disponible sur demande en agence LA BOUTIQUE DES VACANCES.

Sont exclus du périmètre des avantages de la Carte, toute autre prestation commercialisée par la Société, notamment l'achat de billetterie (air, fer, mer), l'achat de séjours hôteliers sans transports, les coffrets cadeaux, les locations de voitures ou autres prestations commercialisées indépendamment d'un voyage organisé par l'un des Tour Opérateurs référencés par la Société. De même, sont exclus les voyages bénéficiant d'un avantage commercial financier (geste commercial) pris en charge par les agences LA BOUTIQUE DES VACANCES.

4. Durée / Résiliation

L'adhésion au programme de fidélité est à durée indéterminée.

Tout manquement par le Titulaire aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse de la Carte par celui-ci ou par tout tiers agissant pour son compte et tout comportement du Titulaire générateur de perturbations, entraînera de plein droit la résiliation de l'adhésion du Titulaire, la désactivation de sa Carte ainsi que l'annulation de ses points, sans qu'il puisse en demander la conversion.

5. Modification des données enregistrées du Titulaire

En cas de changement d'adresse postale, de numéro(s) de téléphone(s) et/ou d'adresse email, le Titulaire devra communiquer à l'agence LA BOUTIQUE DES VACANCES où la carte a été activée ses nouvelles coordonnées.

6. Défectuosité, perte ou vol de la Carte

En cas de défectuosité, perte ou vol de la Carte, le Titulaire pourra procéder à son remplacement en se procurant une nouvelle Carte en agence LA BOUTIQUE DES VACANCES, sous réserve de s'acquitter des frais techniques de 20 €. La Société se chargera d'activer la nouvelle Carte et de reporter sur celle-ci l'encours de points de la précédente Carte.

7. Informatique et libertés

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Titulaire est informé que les informations collectées lors de son inscription sont nécessaires à l'activation et à l'utilisation de la Carte. Les informations ainsi recueillies ainsi que celles collectées ultérieurement au travers de l'utilisation de la Carte feront l'objet de traitements automatisés par la Société. Le responsable du traitement des données à caractère personnel pour la gestion du programme de fidélisation est LA BOUTIQUE DES VACANCES. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi dite Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978, le Titulaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant. Ce droit d'accès peut être exercé au siège de la Société. Le droit d'opposition et de suppression peut s'exercer au siège de la Société.

8. Modification, suspension, suppression du programme de fidélité

Le présent programme de fidélité pourra être suspendu, modifié ou supprimé, en tout ou partie, à tout moment à l'initiative de la Société. Les titulaires en seront informés par la réception d'un email (sous réserve que l'adresse email communiquée par le Titulaire soit toujours valide). Aucune modification, suspension ou suppression du programme de fidélité n'ouvrira droit à indemnisation du Titulaire. Ainsi, au jour de l'arrêt du programme, le cumul de points du Titulaire sera définitivement perdu.

9. Evolution ou modification des conditions générales

Les présentes conditions générales sont susceptibles d'évolutions et/ou de modifications à tout moment et sans préavis de la part de la Société. Pour prendre connaissance des éventuels changements, il convient de les consulter en agence LA BOUTIQUE DES VACANCES ou sur le site www.laboutiquedesvacances.com

10. Acceptation des présentes conditions générales

Le Titulaire reconnaît avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales d'adhésion à la Carte.